

Répliques

À la défense de Crystalline H₂O

MICHEL BIENVENUE

L'auteur est directeur général de Crystalline H₂O. Il répond ici à un article que nous avons publié le 19 juillet dernier.

Depuis plusieurs années, nous assistons à des discussions très vives entre propriétaires de piscines, maîtres pisciniers, détaillants qui commercialisent des produits d'entretien pour piscines et enfin... producteurs de produits pour l'entretien.

□ Certains préconisent un produit unique et utilisent dans ce cas-ci des doses élevées de chlore.

□ D'autres préfèrent une approche plus étudiée et utilisent une panoplie de produits chimiques : des stabilisateurs, des produits ajusteurs de pH plus ou pH moins, de l'acide muriatique, des algicides et enfin du chlore stabilisé ou non, liquide ou granulaire.

□ Enfin, depuis deux ans, une autre approche est présentée aux consommateurs : un produit de recherche québécois appelé Crystalline H₂O, qui constitue une approche alternative. Ce produit, accompagné de doses réduites de chlore, permet l'entretien de la piscine en utilisant beaucoup moins de produits chimiques.

Ces approches sont là pour rester et chacun des utilisateurs y va de sa grande théorie. Il faut rappeler que l'entretien d'une piscine est, pour une grande partie des propriétaires, un mystère bien gardé.

Plusieurs commerçants de produits

de piscine sont perçus comme les détenteurs de cette vérité. Ils vendent tous les produits chimiques mentionnés plus haut à l'exception d'un seul : Crystalline H₂O.

Toutes ces approches sont légales. Ces approches permettent d'entretenir adéquatement une piscine et sont sans danger pour les baigneurs. Elles ont fait l'objet d'approbation par Santé Canada. Ce ministère exerce une surveillance constante sur les produits douteux qui sont malheureusement trop souvent proposés aux consommateurs.

Un produit fait régulièrement son apparition sur le marché « secondaire ». Ce produit est vendu dans divers marchés aux puces et par des revendeurs du style « deuxième voisin du beau-frère ». Ce produit est appelé cette année, Crystal bleu ; l'an passé, c'était Crystal 2000 ; l'an prochain, personne ne le sait.

Plusieurs sources précisent même que du sulfate de cuivre vendu pour usage agricole et horticole est disponible « sous » certains comptoirs de marchands peu scrupuleux. Que contiennent ces produits ? Nul n'a procédé à l'analyse. On soupçonne du sulfate de cuivre et quoi d'autre ?

Les inspecteurs de Santé Canada confisquent ces produits aussi souvent qu'ils le peuvent.

Crystalline H₂O est un produit homologué dans le cadre de la loi sur les produits anti-parasitaires de Santé Canada. Depuis le 21 juillet 1998, il est

aussi homologué par US EPA, l'organisme de réglementation américain.

Les produits du type Crystal Bleu et autres ne constituent pas une imitation. Il faut comprendre que Crystalline H₂O ne contient que 20 % de sulfate de cuivre stabilisé. Les autres 80 % constituent le secret de ce produit, le résultat de la recherche du laboratoire Techni-trol-Éco, de Pointe-Claire. Ce 80 % ne laisse personne indifférent.

Certains des compétiteurs ont même prétendu que ce produit n'était plus homologué ou encore sur le point de perdre cette homologation. Cette « rumeur » nous a obligés à demander à Santé Canada de nous confirmer par lettre qu'aucune contestation ne visait notre homologation et qu'elle était valable jusqu'en 2003.

C'est ici que la concurrence se transforme en danger pour les consommateurs. Ces produits, dont le principal point d'imitation est le contenant (le même), contiennent vraisemblablement du sulfate de cuivre (pur ? agricole ? stabilisé ?).

Les consommateurs n'achètent pas une imitation mais ils achètent plutôt le produit original qui serait vendu en vrac. De cette façon, ces concurrents profitent de la crédibilité et des retombées du produit réel en s'épargnant tous les frais de contrôle de la qualité, de surveillance, de recherche, d'homologation, de publicité, etc.

Ce qui est triste, c'est que les consommateurs ne sont pas éveillés à ces risques.